



183 EUROS POUR TOUS ET POUR LES ACCOMPAGNANTS, TOUJOURS RIEN !

Jeudi 17 mars, la Fédération de l'Action Sociale et l'Union Nationale de la Santé Privée FORCE OUVRIERE étaient invitées à une réunion bilatérale à la demande du Ministère du travail.

Cette rencontre confirme que le gouvernement est à la manœuvre et est déterminé pour tenter d'imposer son projet.

Sur l'extension des 183€ net mensuels aux accompagnants, volet 2 de l'accord de méthode Laforcade, le gouvernement dit travailler encore sur la liste des professionnels qui pourront en bénéficier.

C'est donc bien lui qui a la main sur cette question déterminant qui pourra en bénéficier ou pas.

Cette contrepartie inégalitaire n'est donc toujours pas finalisée alors que les employeurs, la CFDT et la CGT ont décidé de l'ouverture d'une négociation sur un projet de Convention Collective Unique Etendue.

Le ministère a confirmé qu'il apportait tout son soutien à cette décision qui vise à revoir l'ensemble des classifications et le temps de travail en restaurant, de fait, le salaire au mérite, des critères classants et l'évaluation des compétences en lieu et place du respect des diplômes, des qualifications et de l'ancienneté garants de l'égalité salariale.

FO s'est inquiétée de voir le gouvernement, les employeurs et les organisations syndicales qui les soutiennent, aboutir ainsi au gel des négociations dans les différents champs conventionnels concernés (CCNT 51 et CCNT66).

FO a rappelé son attachement indéfectible aux conventions collectives nationales, à l'égalité salariale garantie par les grilles de classification Parodi et à la primauté du diplôme et de l'ancienneté sur tout autre critère.

Par ailleurs, le ministère est demandeur, une première, de la mise en place d'une Commission Mixte Paritaire afin de participer pleinement à cette co-élaboration.

FO a réaffirmé son refus du corporatisme sous quelques formes que ce soit

Le ministère nous a informé que les établissements relevant de la CCNT UNICANCER se verront imposer la Convention Collective Unique.

FO a rappelé son attachement à la liberté de négociation dans un cadre paritaire non contraint.

Au regard de ce qui ressemble de plus en plus à un coup de force, nous avons réaffirmé notre volonté de nous opposer à ce projet.

Au regard de la hausse exorbitante du coût de la vie et de la misère salariale du secteur, FO a confirmé que, pour sa part, l'urgence n'était pas à l'ouverture d'une telle négociation.

L'urgence pour FO est aux 183 euros pour tous, à l'augmentation générale immédiate et significative des salaires et des retraites après 40 ans de blocage, à l'amélioration des conventions collectives existantes, à des moyens à la hauteur des besoins pour inverser la dégradation constante des conditions de travail.

Paris, le 22 mars 2022